



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 septembre 2012
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 69 de l'ordre du jour
Promotion et protection des droits de l'homme**

**Conseil de sécurité
Soixante-septième année**

**Lettre datée du 21 septembre 2012, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre que je vous ai adressée le 20 septembre 2012 (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 69 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdullah Hussain **Haroon**



**Annexe à la lettre datée du 21 septembre 2012 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous souhaitons par la présente vous exprimer notre profonde reconnaissance et vous dire combien nous avons apprécié votre ferme condamnation des actes injustifiés, gratuits, offensants et provocateurs visant à dénigrer l'islam sous le couvert de la liberté d'expression.

Pas plus que les autres musulmans du monde, les Pakistanais ne peuvent tolérer aucun acte ou attaque, écrite ou verbale, dirigés contre leur bien-aimé prophète Mahomet (paix et bénédiction soient sur lui) ou contre leur religion. Vous trouverez ci-joint la résolution adoptée à ce sujet par l'Assemblée nationale pakistanaise (voir pièce jointe). En outre, le Gouvernement pakistanais, après s'être réuni, a décidé de faire du vendredi 21 septembre 2012 la « Journée de l'amour du prophète Mahomet (paix et bénédiction soient sur lui) » (Youm-e-Ishq-e-Rasool) et un jour férié.

Les membres non musulmans de la communauté internationale ont le devoir de prévenir et de sanctionner de telles incitations à la violence qui, comme le montrent clairement les réactions qu'elles suscitent, constituent une menace contre la paix et la sécurité internationales.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Abdullah Hussain **Haroon**

Pièce jointe

Résolution relative à la vidéo diffamatoire et insultante à l'égard de notre prophète Mahomet (paix et bénédiction soient sur lui)

L'Assemblée nationale condamne fermement la diffusion aux États-Unis, la veille du 11 septembre 2012, d'un film diffamatoire qui insulte la personne pieuse et révérée du prophète Mahomet (paix et bénédiction soient sur lui).

De tels actes, programmés pour correspondre au moment précis de la commémoration d'événements aussi atroces que ceux du 11 septembre, provoquent la haine, la discorde et l'inimitié au sein des sociétés et entre les peuples de confessions différentes. La diffusion de ce film a profondément choqué le peuple pakistanais, ainsi que les musulmans du monde entier.

Le Pakistan est un fervent défenseur de l'harmonie interconfessionnelle et est convaincu qu'il faut combattre toutes les manifestations de tendances extrémistes.

Le Ministre du droit et de la justice
(*Signé*) Farooq H. Naek

13 septembre 2012
